

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2007
Publication 06/07/2007

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation



Ludovic LIONS

N° CP 62/69-07
Séance du 29 JUILLET 2007

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

SOUTIEN A LA VIE ASSOCIATIVE ET AUX COLLECTIVITES - C032 -

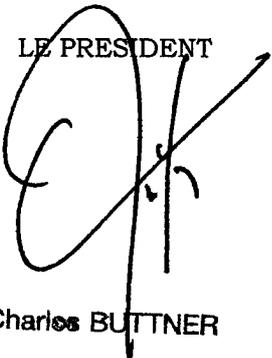
La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I-5^e/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Désigne MM. Pierre GSELL, Henri STOLL, François TACQUARD, Daniel WEBER en qualité de représentants du Conseil Général du Haut-Rhin au sein du Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges pour la période 2007 à 2009.

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre
.....abstentions